

Québec, le 14 juin 2017

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Les Mines Opinaca Ltée
853, boulevard Rideau
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 0G3

N/Réf. : 3214-14-042

Objet : Projet d'exploration minière (décapage et tranchées)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires du 24 novembre 2016 et complétés le 28 mars 2017, concernant le projet d'exploration minière sur le territoire de la Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- activités d'exploration du gisement minier aurifère sur la propriété Éléonore comprenant des travaux de décapage et des tranchées d'exploration localisés dans les secteurs « Vieux-Camp » et « Est ».

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Martin Duclos, de les Mines Opinaca Ltée, à M^{me} Marie-Renée Roy, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du 24 novembre 2016, concernant la demande de non-assujettissement pour des travaux d'exploration minière (décapages et tranchées), 6 pages et 3 pièces jointes :
 - Chèque de 1 366 \$ à l'ordre du Ministre des Finances;
 - GOLDCORP ÉLÉONORE. Carte de localisation des travaux : Secteur Vieux-Camp Certificat d'autorisation. 13 octobre 2016;
 - GOLDCORP ÉLÉONORE. Carte de localisation des travaux : Secteur Est Permis d'intervention. 5 novembre 2016;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-14-042

Le 14 juin 2017

- Lettre de M^{me} France Trépanier, de les Mines Opinaca Ltée, à M^{me} Mireille Paul, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du 23 mars 2017, concernant les réponses aux questions et commentaires du MDDELCC de la demande de non-assujettissement pour des travaux d'exploration minière (décapages et tranchées) à la Baie-James par les Mines Opinaca Ltée, 6 pages et 1 pièce jointe :
 - GOLDCORP ÉLÉONORE. Carte de localisation des chemins. 8 mars 2017.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Marie-Renée Roy